

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1321

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 10

Supprimer les alinéas 3 à 44.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement qui rétablit dans sa rédaction initiale le 1° de l'article L. 612-20 du code de la sécurité intérieure.